

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 10/194 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT ADOPTION D'UNE MOTION RELATIVE AU CONFLIT DES INFIRMIERS ANESTHESISTES DIPLOMES D'ETAT DE LA REGION CORSE

SEANCE DU 28 OCTOBRE 2010

L'An deux mille dix, et le vingt-huit octobre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASALTA Laetitia, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, CASTELLI Yannick, COLONNA Christine, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, GRIMALDI Stéphanie, GUERRINI Christine, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoîte, MOSCONI François, NATALI Anne-Marie, NICOLAI Marc-Antoine, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, PANUNZI Jean-Jacques, SANTINI Ange, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, TATTI François, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. BENEDETTI Paul-Félix à Mme GIACOMETTI Josepha
M. CHAUBON Pierre à M. MOSCONI François
M. FEDERICI Balthazar à M. CASTELLI Yannick
M. FRANCISCI Marcel à Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane
Mme HOUEMER Marie-Paule à M. TATTI François
M. ORSUCCI Jean-Charles à Mme CASALTA Laetitia
Mme RISTERUCCI Josette à Mme FEDI Marie-Jeanne
M. de ROCCA SERRA Camille à M. SANTINI Ange
Mme RUGGERI Nathalie à M. PANUNZI Jean-Jacques
M. SUZZONI Etienne à Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette
Mme VALENTINI Marie-Hélène à Mme BARTOLI Marie-France

ETAIENT ABSENTS :

Mme SCIARETTI Véronique, M. TALAMONI Jean-Guy.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IVème partie,

- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse visé en son article 56,
- VU** la motion déposée par Mme Josette RISTERUCCI, au nom du groupe « Elu(e)s Communistes et Citoyens du Front de Gauche »,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

ADOpte la motion dont la teneur suit :

« CONSIDERANT l'absence d'avancée des revendications des Infirmiers Anesthésistes Diplômés d'Etat (IADE) au niveau national et cela depuis le 2^{ème} trimestre 2010,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de prendre en compte les exigences de ce personnel spécialisé pour la sécurité et la qualité des soins d'anesthésie réanimation,

CONSIDERANT l'engagement des IADE des hôpitaux de BASTIA et d'AJACCIO dans ce conflit au niveau de la Région Corse,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE à Madame Roselyne BACHELOT, Ministre de la Santé, de :

- Respecter l'exclusivité de l'exercice de l'Infirmier Anesthésiste Diplômé d'Etat et de ne pas déléguer ses fonctions à du personnel non spécialisé tel qu'il est prévu dans la loi Hôpital Patient Santé Territoire.

- Maintenir la reconnaissance de la pénibilité de la profession (travail de nuit 365 jours par an, haut degré de stress).

- Reconnaître le niveau master pour tous les IADE nouveaux et anciens diplômés.

- Revaloriser la grille indiciaire et ce en rapport avec leurs responsabilités dans l'acte d'anesthésie ».

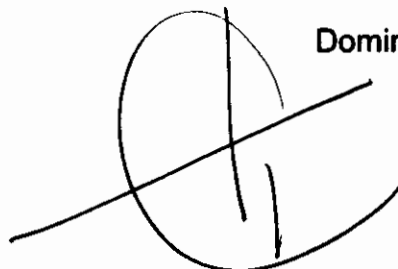
ARTICLE 2 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 28 octobre 2010

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI



Accusé de réception

Objet de l'acte : DELIBERATION N° 10/194 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PORTANT ADOPTION D'UNE MOTION RELATIVE AU
CONFLIT DES INFIRMIERS ANESTHESISTES DIPLOMES
D'ETAT DE LA REGION CORSE

Date de création de l'acte: 2010-10-28

Date de réception de l'accusé de réception : 2010-11-08

Numéro de l'acte : 10_194

Identifiant unique de l'acte : 02A-232000018-20101028-10_194-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 9 .4
Autres domaines de competences
Vocux et motions

Date de la version de la classification : 2009-04-16

Dernière date de modification de la classification : 2009-04-16

Nom du fichier : DELIBERATION N° 2010-194 AC.doc (02A-232000018-20101028-10_194-DE-1-1_1.pdf)